XVIIIe Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes

XVIIIth Congress of the Conference of European Constitutional Courts

XVIII. Kongress der Konferenz der Europäischen Verfassungsgerichte

XVIII. Конгресс Конференции европейских конституционных судов



## Projet de liste d'observateurs et d'hôtes du XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Conférence des cours constitutionnelles européennes

Conformément aux dispositions de l'art. 9, al. 2, lettre b) des Statuts et de l'art. 5, al. 1<sup>er</sup> du Règlement intérieur de la CCCE, il est proposé d'inviter les observateurs suivants au XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Conférence des cours constitutionnelles européennes:

- Le Président de la Cour européenne des droits de l'homme et le juge élu au titre de la République tchèque
- Le Président de la Cour de justice de l'Union européenne
- Le président de la Cour pénale internationale
- Le président de la Cour de justice internationale
- Le Président de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)
- La Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (WCCJ)
- L'Association des Cours constitutionnelles et institutions équivalentes de l'Asie (AACC)
- L'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)
- Les Cours du Commonwealth
- La Conférence des organes de contrôle constitutionnel des pays de nouvelle démocratie
- La Conférence des juridictions constitutionnelles des pays de langue portugaise
- La Conférence des juridictions constitutionnelles africaines
- La Conférence ibéro-américaine de justice constitutionnelle
- Le Forum des juges en chef d'Afrique australe
- L'Union des Cours et Conseils constitutionnels arabes
- Le Président du Conseil constitutionnel d'Algérie (pays président de la WCCJ)
- Les Présidents des cours constitutionnels et institutions analogues actuellement demandeuses devenir membres (à part entière ou associé) de la CCCE

Conformément aux dispositions de l'art. 9, al. 2, lettre b) des Statuts et de l'art. 5, al. 2 du Règlement intérieur de la CCCE, il est proposé d'inviter les hôtes suivants au XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Conférence des cours constitutionnelles européennes:

- Le Président de la République tchèque
- Le Premier ministre de la République tchèque
- Les Présidents des deux chambres du Parlement de la République tchèque
- Les membres émérites de la Cour constitutionnelle de la République tchèque
- Des représentants des juridictions suprêmes de la République tchèque
- Des professeurs de renom, spécialistes du droit public, d'autres personnalités des milieux universitaires de la République tchèque